

## CHARTRE INDIVIDUELLE D'EVOLUTION BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE SAINT BRIEUC

Entre d'une part :

**L'exploitation agricole** .....

Située : .....

D'autre part :

**Pour la coordination des bassins versants de la Baie de Saint Briec, le Président du bassin versant de**.....

### ENJEU

#### Lutte contre les phénomènes de marées vertes en Baie de Saint Briec

Le bassin versant de la Baie de Saint-Briec constitue un site pilote pour le plan de lutte contre les algues vertes présenté par l'Etat le 5 février 2010. Le programme d'actions 2011-2015 de la Baie de Saint-Briec répond à des objectifs ambitieux de baisse des concentrations de nitrates dans les cours d'eau.

#### **Pour les pratiques agricoles :**

Afin de réduire les fuites d'azote, il convient d'ajuster au mieux la fertilisation, de baisser la pression à l'échelle du territoire (via notamment une baisse de l'azote minéral, une meilleure valorisation de l'azote organique et le développement de cultures protéiques), d'améliorer l'efficacité du couvert hivernal des parcelles et d'améliorer la gestion des prairies. La diminution des flux d'azote exige également un accroissement des surfaces et de l'efficacité des zones humides dénitrifiantes, captant une partie des fuites d'azote.

**Globalement, les engagements d'évolution de pratiques agricoles, notamment sur les espaces stratégiques (zones humides effectives et potentielles, zones inondables et espaces drainés), et d'évolution des systèmes d'exploitation devront concerner, en 2015, environ 11000 ha, soit 20 % de la Surface Agricole Utile (SAU) de la Baie de Saint-Briec.**

**Ces engagements devront aussi conduire à une baisse de la pression azotée en 2015 sur le bassin versant de la Baie de St Briec de 700 tN/an.**

#### **Adhésion au projet territorial :**

Les objectifs du projet territorial à basses fuites d'azote cités ci-dessus sont des objectifs collectifs. Leur atteinte et la réussite du projet sont liées à l'adhésion du plus grand nombre d'exploitants agricoles au projet. Cela devra se traduire par **la signature par 90 % des exploitations du bassin versant de la Baie de Saint-Briec d'une charte individuelle d'évolution.**

### Article1 : Objet

La présente charte traduit l'engagement individuel des agriculteurs afin d'atteindre des objectifs chiffrés à l'échelle des bassins versants de la Baie de Saint Briec en 2015. Le programme 2011-2015 est une première étape pour aboutir à un territoire à très basses fuites d'azote et à la disparition des marées vertes en 2027.

## Article 2 : Engagement de l'agriculteur

### Je m'engage à :

- Réaliser mon Plan Prévisionnel de Fumure selon la méthodologie prévue sur le bassin versant de la Baie de St Brieuc, et à l'appliquer dans mes pratiques de fertilisation.

- Réduire la pression azotée sur les surfaces de mon exploitation

Préciser les engagements retenus :

- Mieux répartir la pression azotée sur les surfaces de mon exploitation

Préciser les engagements retenus :

- Améliorer la couverture de mes sols

Préciser les engagements retenus :

- Faire évoluer mon assolement

Préciser les engagements retenus :

- Améliorer la gestion de mes prairies

Préciser les engagements retenus :

- Améliorer la gestion des espaces stratégiques sur mon exploitation

Préciser les engagements retenus :

- Faire évoluer mon système d'exploitation

Préciser les engagements retenus :

**Engagements déjà réalisés sur l'exploitation et pouvant répondre aux objectifs du plan :**

**Afin d'assurer le suivi des évolutions sur le territoire de la Baie de St Briec et de vérifier l'atteinte des objectifs collectifs,**

- J'autorise la transmission annuelle des informations nécessaires à l'établissement des indicateurs de suivi (déclaration PAC, déclaration de Flux, notes reliquats) à la coordination des prescripteurs (Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor) et la transmission d'une synthèse de ces indicateurs à la coordination de bassin versant
- Je m'engage à transmettre chaque année les éléments complémentaires nécessaires à la mesure des engagements choisis sur mon exploitation
- A l'issue des accompagnements techniques sollicités, je m'engage à confirmer mes nouveaux engagements par la signature d'une nouvelle charte. Si à la suite de ces accompagnements, je décide de ne pas conclure de nouveaux engagements, j'en informerai la coordination de bassin versant.

**Article 3 : Accompagnements sollicités pour la mise en œuvre de la charte d'évolution individuelle**

**Afin de mettre en œuvre mes engagements et d'étudier la possibilité d'engagements complémentaires, je sollicite :**

- la prise en charge d'un accompagnement technique sur les thématiques suivantes :
  - optimisation du système
  - évolutions foncières
  - gestion des couverts et des rotations
  - agro-énergie
  - évolution de systèmes
  - bâtiments/équipement
  - autres
  - MAE

J'envisage de réaliser cet accompagnement avec (Structure(s)) :

.....

- la souscription des mesures agro-environnementales suivantes :

Intitulé	Code	Surface envisagée

- une aide aux investissements pour :
  - l'acquisition de matériels : .....
  - les aménagements de : .....
  - la construction de : .....
- une aide à de la prestation compostage ou résorption

**Article 4 : Engagement de la coordination de bassins versants de la baie de St Briec et des financeurs**

La coordination et les financeurs du projet territorial à basses fuites d'azote de la Baie de Saint-Briec, conformément aux dispositions prévues dans la charte de territoire, s'engagent à mettre en œuvre des

moyens d'accompagnement techniques et financiers afin que l'agriculteur puisse faire évoluer son exploitation :

- Appui technique (individuel et collectif) : optimisation du système cultural, gestion des rotations et cultures pour une couverture optimale des sols, rotations, gestion des prairies, conduite du pâturage, récolte et stockage des fourrages, alimentation du troupeau,...
- La cartographie des espaces stratégiques (zones humides effectives, zones humides potentielles, zones inondables et espaces drainés) et sa restitution à l'exploitant
- Aides à l'investissement (matériels de récolte, séchage en grange, porcs sur paille, gestion des effluents au delà des exigences réglementaires, résorption,...) et à l'aménagement parcellaire (bocage, cheminement,...)
- Aide à prestation (compostage,...)
- Aides agro-environnementales
- Mise en place d'une stratégie foncière pour permettre une optimisation ou une évolution des systèmes d'exploitation

### **Article 5 : Durée de la convention**

La présente charte engage les différentes parties à la mise en place des mesures définies ci-dessus, pour une durée de quatre ans à compter de la campagne culturale **2011-2012 (en référence à la campagne culturale 2010/2011 comme point de départ)**. Les indicateurs utilisés pour le diagnostic seront renseignés annuellement dans la plupart des cas afin de suivre la mise en œuvre des évolutions prévues jusqu'en 2015. La charte individuelle est évolutive. Elle pourra être amendée au cours du temps, notamment suite aux accompagnements permettant à l'exploitant de préciser ses marges de manœuvre ou de lever des freins à l'évolution de son exploitation.

### **Article 6 : Confidentialité des données collectées**

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire des bassins versants de la Baie de Saint-Brieuc sont confidentielles. La coordination de bassin versant et les partenaires financiers s'engagent à garantir leur confidentialité. La coordination bassin versant s'engage à les utiliser dans le strict cadre du mandat qui lui est donné par les partenaires financiers pour le suivi, la coordination et l'évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

Les données à caractère personnel recueillies par la coordination bassin versant ne seront transmises aux partenaires financiers que sous une forme anonymée et/ou de manière agrégée.

Toute demande, par un établissement public, de mise à disposition de tout ou partie de ces données à caractère personnel devra être argumentée dans le cadre de la mise en œuvre d'une action du projet de territoire et sera soumise à l'appréciation des financeurs. Elle ne pourra s'envisager que sous une forme anonymisée et/ou de manière agrégée, dans le cadre d'une convention avec les partenaires financiers, et dans le respect du cadre fixé par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les traitements automatisés d'informations nominatives au sens de son article 5, doivent faire l'objet d'une déclaration à la CNIL. Les démarches auprès de la CNIL relèvent du maître d'ouvrage de la base de données.

Fait à .....

L'Agriculteur ou tous les  
associés en cas de forme  
sociétaire

Le.....

Le Président du bassin versant  
de.....

## Annexe ou guide à l'intention du diagnostiqueur

Liste des engagements pouvant être retenus dans le cadre de la charte individuelle. Ces engagements doivent être chiffrés.

- Réduire l'utilisation d'engrais minéraux de ..... uN/an.
- Diminuer les surfaces surpâturées de ..... ha.
- Augmenter la surface recevant effectivement des effluents d'élevage de ..... ha. (en TEP ou MAD)
- Résorber par traitement ..... uN Organique par an
- Améliorer la note d'efficacité du couvert (objectif à chiffrer lors du diagnostic)
- Diminuer (supprimer ?) les reliquats classés en D
- Développer un projet agro-énergétique (reporter la réduction d'azote minéral sur le 1<sup>er</sup> engagement)
- Résorber par exportation (hors de la baie ?) ..... uN Organique par an
- Engager ..... ha dans la MAE Grandes Cultures plafonnées à 140 uN/ha
- Développer l'autonomie alimentaire et réduire mes achats de concentrés azotés de ..... kg d'azote par an
- Maintenir la surface en Prairies permanentes
- Maintenir .....ha de Prairies Temporaires au-delà du seuil des 50 % de ma référence (    ha )
- Augmenter la surface de cultures fourragères pérennes de ..... ha
- Planter un Ray Grass sous couvert de maïs sur ..... % de la surface en rotation maïs-maïs
- Retourner au printemps et non plus à l'automne ..... ha de prairies
- Convertir ..... ha de surface de zone humide cultivée en herbe.
- Conduire ..... ha de prairies en zone humide selon le cahier des charges applicable aux zones humides banales (dont ..... ha suite à la reconversion en herbe).
- Conduire ..... ha de prairies en zone humide selon le cahier des charges applicables aux zones humides remarquables.
- selon le cahier des charges de la mesure SFEI.
- sur ..... ha, selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique

## Charte individuelle d'engagement – Evolutions complémentaires envisageables

### Eléments retenus à l'issue du diagnostic :

⇒ Objectif(s) visé(s) par l'exploitant :

⇒ Engagement(s) complémentaire(s) envisagé(s) :

### Eléments retenus à l'issue de la phase d'accompagnement :

#### **Je m'engage à :**

- Réduire la pression azotée sur les surfaces de mon exploitation

Préciser les engagements retenus :

- Mieux répartir la pression azotée sur les surfaces de mon exploitation

Préciser les engagements retenus :

- Améliorer la couverture de mes sols

Préciser les engagements retenus :

- Faire évoluer mon assolement

Préciser les engagements retenus :

- Améliorer la gestion de mes prairies

Préciser les engagements retenus :

- Améliorer la gestion des espaces stratégiques sur mon exploitation

Préciser les engagements retenus :

- Faire évoluer mon système d'exploitation

Préciser les engagements retenus :

Fait à .....

L'Agriculteur ou tous les  
associés en cas de forme  
sociétaire

Le.....

Le Président du bassin versant  
de.....